

La cohésion sociale à Liège

Définition, diagnostic et proposition d'actions



Gregor STANGHERLIN

Chef de projet Plan de Cohésion sociale

Ville de Liège

Septembre 2016

Table des matières

Introduction.....	3
1. Définir la cohésion sociale pour mieux la mesurer.....	4
1.1. La « société bien ordonnée » comme finalité de la cohésion sociale	4
1.2. Les trois objectifs des plans de cohésion sociale.....	5
1.3. La méthode pour le diagnostic.....	5
2. Analyse de l'accès aux droits fondamentaux.....	7
2.1. Les indicateurs complexes	7
2.1.1. L'Indicateur Synthétique d'Accès aux Droits Fondamentaux de Liège : comparaison 2007 - 2013.....	7
2.1.2. Mesurer le risque de pauvreté.....	9
2.1.3. Indice synthétique de difficulté de la politique des grandes villes.....	10
2.2. L'accès aux droits fondamentaux par axe du Plan de Cohésion sociale.....	11
2.2.1. L'insertion socioprofessionnelle.....	11
2.2.2. Logement.....	16
2.2.3. Santé et assuétudes	19
3. Le développement social des quartiers	25
3.1. Confiance et participation au sein des quartiers.....	25
3.2. Les rapports entre les autorités communales et les habitants.....	28
4. La transversalité de l'action sociale	30
4.1. L'adoption de la délimitation commune des quartiers.....	30
4.2. La création d'un observatoire urbain en partenariat avec l'ULg	30
4.3. L'architecture de la politique sociale de la Ville de Liège.....	30
4.4. La réorganisation des organes de concertation	30
6. Bibliographie sélective	33

Introduction

Le présent travail vise à définir le phénomène de cohésion sociale pour mieux le mesurer et augmenter la capacité d'actions des autorités communales en la matière. L'analyse et les recommandations contenues dans ce document doivent être partagées et approfondies avec les autorités communales et leurs partenaires. C'est un document évolutif qui doit être complété et amendé.

La notion de « cohésion sociale » rencontre un grand succès dans l'espace public. Plusieurs raisons peuvent expliquer cette situation. D'abord, elle permet d'exprimer un certain malaise dans la société par rapport à l'accentuation des inégalités sociales, l'affaiblissement des formes d'appartenance et d'intégration de la société. La perte de repères est renforcée par un double processus d'individualisation et de globalisation de nos sociétés contemporaines.

Puis, parce qu'il s'agit d'un « quasi-concept », c'est-à-dire « *une construction mentale hybride que le jeu politique nous propose souvent, à la fois pour détecter des consensus possibles sur une lecture de la réalité et pour les forger. Ces constructions sont fondées, en partie, sur une analyse des situations, ce qui leur permet d'être relativement réalistes et de bénéficier de l'aura légitimatrice de la méthode scientifique ; mais elles conservent une indétermination qui les rend assez flexibles pour suivre les méandres de l'action politique. Cette indétermination explique qu'il soit si difficile de définir la cohésion sociale* » (Bernard et Castonguay, 2010). La troisième raison est liée à la multiplication de politiques publiques qui définissent le renforcement de la cohésion sociale comme objectif: Fonds Social Européen, FEDER, Inter-reg, politiques de la ville, etc. Depuis 2009, la Région wallonne s'est dotée d'une propre politique de promotion de la cohésion sociale, largement inspirée par la démarche européenne.

Conscient de ces difficultés de **définition et de mesure**, il nous semble néanmoins utile de rappeler et préciser la définition de la cohésion sociale du décret qui constitue la base légale des plans de cohésion sociale en Wallonie. De cette façon, nous espérons éclairer les autorités communales sur les enjeux qui s'articulent autour de cette notion.

Notre ambition est aussi d'aller plus loin au niveau de l'opérationnalisation **du diagnostic de cohésion sociale**. Le décret prévoit un inventaire des moyens et des besoins par axe. Nous sommes soucieux de développer des indicateurs objectifs et subjectifs qui nous permettent de « prendre le pouls » de notre cité et de ses quartiers. Au-delà des données statistiques, nous devons mettre en place des méthodes qualitatives (enquêtes, marches exploratoires, concertations,...) pour mieux cerner la perception des acteurs, usagers et habitants de la ville. Différentes démarches sont en cours qui vont dans ce sens et qui doivent être renforcées.

La mise en place d'une démarche méthodologique de diagnostic de qualité permettra de mener des plans d'actions encore plus pertinents et cohérents à l'avenir.

1. Définir la cohésion sociale pour mieux la mesurer

1.1. La « société bien ordonnée » comme finalité de la cohésion sociale

La cohésion sociale rend compte de la solidarité ou de l'intégration sociale. Elle permet de *penser ce qui rassemble* en dépit de ce qui nous sépare. *La cohésion sociale est le résultat d'une activité orientée par la raison vers la justice sociale.* Elle est le résultat d'un contrat social que nous nous efforçons d'animer et d'actualiser (Forsé et Parodi, 2009).

Evaluer l'état de la cohésion sociale revient « à lister les écarts entre la société cohésive idéale¹, qui définit la manière dont nous voulons être unis, et la société réelle, qui exhibe la réalité de cette union, c'est-à-dire les divisions qui minent ce projet de société cohésive idéale. Mais l'unité et les divisions se répondent. L'unité se construit à partir de valeurs partagées, de consensus par recoupements ou encore par des accommodements raisonnables. Les divisions prennent des nombreuses formes : inégalités de ressources, répartition du pouvoir discursif et de l'influence sociale, conflits sur les langues, ségrégation urbaine et zone de relégation, discrimination selon de nombreux critères, politique des flux migratoires (les règles justes de l'hospitalité), transformation des solidarités intergénérationnelles, etc. » (Forsé et Parodi, 2009 : 19)

La cohésion sociale ne se résume certainement pas stricto sensu à la paix sociale. Elle n'est pas absence de conflit mais ce qui permet à ces conflits de demeurer dans un cadre raisonnable et de se régler selon la justice et non selon la loi du plus fort.

Pour évaluer la cohésion sociale, Forsé et Parodi proposent de s'intéresser à quatre groupes d'éléments :

1° Les *fondations et l'animation du débat public pour concevoir une société cohésive idéale* :

- les différentes garanties de la reconnaissance de chacun comme citoyen (respect des droits de l'homme)² ;
- indicateurs de sentiment d'appartenance à la société d'ensemble ;
- la volonté de s'y impliquer en particulier sur le plan citoyen³ ;
- sur les points des droits, s'assurer du bon fonctionnement de la démocratie.

2° L'évaluation du *degré d'adhésion à l'idéal* de la société cohésive idéale⁴ :

- tous les indicateurs d'opinions en matière de tolérance et plus encore de reconnaissance d'un pluralisme raisonnable du bien ;
- les formes de droits et garanties de ces normes (ex. droit à un revenu minimum) ;
- les indicateurs de confiance envers les autres.

¹ Nous privilégions le terme de « société cohésive idéale » au concept de « société bien ordonnée » utilisé par les auteurs qui pourrait induire l'idée, que chacun doit être à sa place, assignée par une autorité totalitaire. Le concept pourrait aussi faire penser que la mixité sociale n'est pas un objectif pertinent.

² A l'échelle communale, nous pouvons déjà faire l'inventaire de tous les organes de consultation, de concertation et de participation citoyenne et l'accès aux droits civiques, politiques, sociaux et économiques.

³ Mesurer par la participation aux associations et le volontariat en leur sein

⁴ Baromètre social de Wallonie 2012 (IWEPS)

3° L'évaluation du degré de réalisation de la société cohésive idéale au travers des pratiques et de leurs conséquences⁵ :

- mesurer les pratiques discriminatoires et ségrégationnistes ;
- le taux d'insertion sur le marché du travail ;
- mesurer le taux effectif de recours aux différentes protections ;
- les inégalités de revenus et de patrimoine ;
- le taux de criminalité.

4° Les sentiments concernant le degré de réalisation de la société cohésive idéale et la justice sociale :

- Est-ce que les individus estiment être unis par un contrat social ?
- la confiance envers les institutions ;
- le sentiment que ces institutions agissent légitimement ou le sentiment que la société est plutôt juste.

1.2. Les trois objectifs des plans de cohésion sociale

Les plans de cohésion sociale en Région wallonne ont pour objectif d'agir à trois niveaux :

- par ***l'amélioration de l'accès aux droits fondamentaux*** de personnes précarisées elles créent une société plus égalitaire, condition nécessaire pour renforcer la cohésion sociale ;

Il y a un lien entre cohésion sociale et qualité de vie : la répartition des diverses ressources doit permettre à chacun de vivre une vie de qualité. D'où l'idée de définir la cohésion sociale en termes d'inclusion sociale ou de réduction des disparités.

- par ***le développement social des quartiers***, le PCS renforce les liens objectifs et subjectifs entre les habitants. Capital social, participation citoyenne et le du sens du bien commun sont les concepts clés.
- par une ***coordination de l'action sociale à l'échelle communale*** entre les actions de la commune, du CPAS et des associations, le PCS vise à renforcer sa transversalité et les rapports entre le politique et les citoyens (dimension verticale).

Dans une « démocratie forte », la reconnaissance va de pair avec une « parité de la participation » et « le sentiment d'appartenance à la société, considérée comme projet collectif, est essentiel pour animer le débat autour d'une conception de la société bien ordonnée » (Forsé et Parodi, 2009). Pour juger de la cohésion sociale d'une société, nous devons apprécier la légitimité des différentes institutions et normes d'une société et le degré de justice sociale réalisée au sein de cette société.

1.3. La méthode pour le diagnostic

Pour réaliser un diagnostic de qualité, il est fondamental de disposer des données quantitatives et qualitatives qui témoignent de tendances convergentes. Par ailleurs, celle-ci doivent être soumis à un processus d'interprétation théorique.

Le diagnostic à l'échelle de la commune se construit principalement sur base de données statistiques et rapports de recherche produits par différents observatoires.

Il sera complété par une analyse qualitative de certaines problématiques réalisée par les services publics et ses partenaires.

Il nous semble pertinent d'analyser des diagnostics par axes du Plan de Cohésion sociale :

⁵ ISADF 2013, IWEPS

- insertion socioprofessionnelle ;
- logement ;
- santé et assuétudes ;
- création de liens (développement social des quartiers).

L'analyse de cohésion sociale à l'échelle de la *commune* permet de mettre en évidence les grands enjeux et défis sociaux de la ville.

L'analyse à l'échelle du *quartier ou secteur statistique* doit se focaliser sur certains enjeux et particularités locales. Sa plus-value se situe probablement surtout au niveau de l'analyse du « développement social du quartier », tout en identifiant les problèmes spécifiques par quartier. D'où l'idée de réaliser des tableaux statistiques de synthèse par quartier⁶.

Trois types d'**indicateurs** vont être utilisés dans le cadre de notre analyse. Ceux qui permettent de mesurer :

- l'accès aux droits fondamentaux ou l'exclusion sociale ;
- le développement social des quartiers ;
- la transversalité de l'action sociale.

Les indicateurs sélectionnés doivent répondre à certains critères.

Ils doivent nous permettre de réaliser des *comparaisons dans le temps* (sur une période de plusieurs décennies) et *dans l'espace* (entre la Wallonie, la commune, le quartier et le secteur statistique).

Nous devons disposer de *données objectives et subjectives*. L'expérience de la Ville de Rotterdam montre d'ailleurs la pertinence d'utiliser trois types de données pour définir le profil d'un quartier (physique, social et sécurité).

Dans le cadre de ce rapport, de nombreuses données statistiques seront mobilisés. Il s'agit de rester prudent quant à leur interprétation !

⁶ C'est la raison pour laquelle l'adoption d'une délimitation commune à l'ensemble des services de l'administration est nécessaire.

2. Analyse de l'accès aux droits fondamentaux

Le décret vise à favoriser la cohésion sociale et à soutenir les communes qui y œuvrent sur leur territoire (Art.2 §1^{er} Décret PCS du 6 novembre 2008).

Pour la Wallonie, la **cohésion sociale** est « *l'ensemble des processus qui contribuent à assurer à tous les individus ou groupes d'individus l'égalité des chances et des conditions, l'accès effectif aux droits fondamentaux et au bien-être économique, social et culturel, afin de permettre à chacun de participer activement à la société et d'y être reconnu, et ce quels que soient son origine nationale ou ethnique, son appartenance culturelle, religieuse ou philosophique, son statut social, son niveau socioéconomique, son âge, son orientation sexuelle ou sa santé.* » (Art.2 §2.)

Le Plan de Cohésion Sociale poursuit deux objectifs (Art. 4. §1^{er}) :

1° le développement social des quartiers ;

2° la lutte contre toutes les formes de précarité, de pauvreté et d'insécurité.

La cohésion sociale est assurée si chacun peut participer activement à la société et être reconnu.

L'hypothèse du décret est que l'accès effectif aux droits fondamentaux est un moyen efficace pour renforcer la cohésion sociale. Plus les individus sont égaux, plus la société est égalitaire, plus le bien-être pour tous est assuré. Les travaux de Richard Wilkinson et de Kate Pickett (2013) confirment la pertinence de cette hypothèse.

Estimer la précarité en terme absolu n'est pas aisé d'où l'intérêt de s'inscrire dans une démarche comparative systématique dans le temps et dans l'espace. Différents types d'indicateurs peuvent être distingués : les indicateurs complexes comme l'ISADF (Indicateur Synthétique d'Accès aux Droits Fondamentaux) de l'IVEPS ou « l'indice synthétique de difficulté », des indicateurs statistiques classiques par thème ou secteurs publiés par Statistic Belgium ou des indicateurs produits par les enquêtes d'opinion permettant de cerner la perception subjective de la population.

La tendance actuelle est de transférer la responsabilité de la gestion de la « pauvreté » aux autorités communales. Dans un contexte de renforcement des inégalités (Atkinson, 2016 ; Dubet, 2014), la commune doit rester vigilante sur l'impact de ce processus en terme de cohésion sociale à l'échelle locale.

2.1. Les indicateurs complexes

2.1.1. L'Indicateur Synthétique d'Accès aux Droits Fondamentaux de Liège : comparaison 2007 - 2013

L'objectif de l'ISADF

Un outil d'aide à la décision qui poursuit trois objectifs :

1. Mesurer le niveau de cohésion sociale de chaque commune et classer les communes
2. Fournir un critère au subventionnement des communes pour la mise en œuvre du Plan d'actions
3. Construire un set d'indicateurs sociaux permettant aux communes de mieux se connaître et de mieux se situer par rapport aux autres communes dans une approche transparente

Au total, 18 indicateurs sont mis en œuvre, structurés par droits fondamentaux (+ un facteur de risque lié aux groupes vulnérables) et combinés en un indicateur synthétique pour satisfaire aux deux premiers objectifs de classement et de subventionnement

ACCES AUX DROITS FONDAMENTAUX + FACTEURS DE RISQUE	A. DROIT A UN REVENU DIGNE	1. Pourcentage de bénéficiaires de l'aide sociale
		2. Indice composite de revenu obtenu par la moyenne de deux indicateurs : le revenu médian et le taux de faibles revenus
		3. Taux de bas salaires
	B. DROIT A LA PROTECTION DE LA SANTE ET A L'AIDE SOCIALE ET MEDICALE	4. Espérance de vie à la naissance
		5. Taux de personnes qui souffrent d'un handicap ou d'une maladie de longue durée
		6. Taux de bénéficiaires d'une indemnisation pour incapacité permanente en raison d'une maladie professionnelle
	C. DROIT A UN LOGEMENT DECENT ET A UN ENVIRONNEMENT SAIN	7. Pourcentage de logements de qualité insuffisante
		8. Indice composite de la qualité de l'environnement
		9. Pourcentage de résidents permanents dans les campings ou autres équipements touristiques
		10. Indice de locataires sociaux
	D. DROIT AU TRAVAIL	11. Taux de réserve de main d'œuvre / main d'œuvre potentielle
		12. Taux de chômage de très longue durée
	E. DROIT A LA FORMATION	13. Indice de personnes faiblement diplômées
	F. DROIT A L'EPANOUISSEMENT CULTUREL ET SOCIAL	14. Indice de fracture numérique
		15. Taux de désaffection électorale
	G. POPULATIONS A RISQUE	16. Pourcentage de ménages monoparentaux
		17. Pourcentage de personnes âgées isolées
		18. Pourcentage de demandeurs d'asile

Comparaison 2007-2013 ISADF de la commune de Liège : classement par accès aux différents droits fondamentaux

Type d'indicateur	Classement 2007	Classement 2013
Indicateur synthétique final	260/262	260/262
Facteurs de risque	262/262	262/262
Droit à un revenu digne	262/262	262/262
Droit à un logement décent et un environnement sain	252/262	255/262
Droit au travail	260/262	255/262
Droit à la protection de la santé et à l'aide sociale et médicale	229/262	222/262
Droit à l'épanouissement culturel et social	208/262	206/262
Droit à la formation	125/262	181/262

L'ISADF permet de comparer la commune de Liège par rapport aux autres communes wallonnes.

La commune de Liège se situe à la 260^{ème} place sur 262 communes au niveau de l'indicateur synthétique final. Dans la mesure que l'indicateur mesure principalement l'exclusion sociale et le non accès aux droits, ce résultat confirme que la Ville de Liège concentre beaucoup de personnes en grande précarité.

Liège est aussi la commune où la pauvreté « monétaire » est la plus importante en Wallonie ! Des données plus récentes permettent de relativiser ce classement.

La dernière place au niveau de l'indicateur « facteurs de risque » s'explique principalement par la présence très importante de demandeurs d'asile sur le territoire de la commune. L'indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (2013) de l'IWEPS montre que la Ville de Liège est la commune wallonne qui accueille le plus de demandeurs d'asile sur son territoire. Au 31 décembre 2012, 1647 personnes étaient enregistrées à Liège. La moyenne pour les 262 communes se situe à 63 demandeurs d'asile ! La majorité des demandeurs d'asile sont accueillis dans les bassins urbains en Belgique.

L'accès à un logement et à un travail constituent aussi un des grands défis (255/262) !

2.1.2. Mesurer le risque de pauvreté

Dans le cadre de la stratégie Europe 2020, une enquête annuelle SILC (*Survey on Income and Living Conditions*), est réalisée par Statistic Belgium auprès de 6.000 personnes. Les données permettent de mesurer le risque de pauvreté à partir de trois indicateurs. Dans le cadre d'une enquête liégeoise de cohésion sociale, il serait utile de poser les mêmes questions.

En 2014, 15 % de la population en Belgique était considéré comme à risque de pauvreté monétaire. Il s'agit des personnes vivant dans un ménage dont le revenu total disponible est inférieur à 1.085 euros par mois pour une personne isolée. Pour un ménage composé de deux adultes et de deux enfants, ce seuil s'élève à 2.279 euros. Certaines *catégories de personnes sont plus exposées à ce risque de pauvreté, notamment les membres de familles monoparentales (36 %) et les chômeurs (43 %)*. Au-delà de la pauvreté monétaire, 6 % de la population souffrait de privation matérielle grave et 15 % des personnes de moins de 60 ans vivaient dans un ménage à faible intensité de travail. Les personnes confrontées à un de ces trois risques (*pauvreté monétaire, privation matérielle grave ou faible intensité de travail*) sont considérées comme à risque de pauvreté ou d'exclusion sociale pour ce qui forme l'indicateur européen de la pauvreté dans le cadre de la stratégie « Europe 2020 ». En 2014, 21 % des personnes en Belgique présentaient un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. De par la définition même de cet indicateur, *les chômeurs et les inactifs sont des catégories plus à risque que les autres (respectivement 63 % et 45 %)*. *Les membres de familles monoparentales constituent également une population à haut risque (51 %)*.

Tableau : Taux de risque de pauvreté basé sur l'enquête EU-SILC 2014

Taux de risque de pauvreté basé sur l'enquête EU-SILC 2014, selon l'année, les caractéristiques (sexe, classe d'âge, niveau d'éducation, activité, ...) et la région	Date	
	2014	
	Géographie administrative	
	Belgique	
	Taux de pauvreté	Taux de pauvreté subjective
Caractéristiques	15,5	20,2
Total		
Parent seul avec enfants dépendants	36,4	43,8
Deux adultes avec trois enfants dépendants ou plus	20	24,4
Homme seul de moins de 65 ans	23,2	30,6
Femme seule de moins de 65 ans	28	34,2
Homme seul de 65 ans et plus	17,2	16,5
Femme seule de 65 ans et plus	18,1	18,8
Total personne seule	22,4	26,9
Propriétaire	8,4	12,3
Locataire	34,7	41,7
Travailleur	4,8	11,7
Chômeur	42,9	50,3
Retraité/pensionné	12,9	14,6
Population inactive - autre	31,3	32,5
Niveau d'éducation: bas	25,8	31,1

Dans le cadre de notre analyse locale de la cohésion sociale, nous serons particulièrement attentifs par rapport à certaines catégories à risques :

- les *familles monoparentales* (54% courent un risque de pauvreté/ 43% un risque de privation matérielle) ;
- les *personnes de nationalité non-européenne* (hors EU-27) : risque de pauvreté (50,5%) et risque de privation matérielle (55%) ;
- les personnes de + de 65 ans
- les chômeurs (42,6%) et autres populations inactives (31,3%).

Une recherche de 2012 évaluait à Liège, le nombre de pauvres entre 45476 et 56235 selon l'indicateur utilisé⁷.

2.1.3. Indice synthétique de difficulté de la politique des grandes villes

Pour localiser les zones de concentration de la population précarisée plusieurs données statistiques peuvent être utilisées.

⁷ Marissal, May et Lombillo, Pauvreté rurale et urbaine, politique scientifique fédérale – programme Agora, ULB et KUL, 11/01/2013.

« L'indice synthétique de difficulté » réalisé dans le cadre de l'Atlas des quartiers en difficultés 2015 est « construit à partir de quatre indices partiels liés respectivement aux origines, à l'insertion sur le marché du travail, aux revenus et à l'importance des transferts sociaux. »⁸ Cette indice montre que les quartiers en grande difficulté à Liège restent globalement les mêmes : le Cathédrale-Nord (A00, A05), St-Laurent/SteMarguerite (A50, A520, A540), Saint-Léonard (A70, A71, A72), Outre-Meuse (B10, B11, B12, B13), Longdoz/Amerceur/Vennes (B211, B40, B31, F20), Bressoux/Droixhe (E00, E01, E02, E03, B80), Glain (K01, K10, K20) et Sclessin (J201). 25,62% de la population liégeoise vit dans un secteur en « très grande difficulté ».

2.2. L'accès aux droits fondamentaux par axe du Plan de Cohésion sociale

Dans cette section nous analyserons l'accès aux droits selon les quatre axes du Plan de Cohésion sociale à partir de deux types de données :

- Les données statistiques principalement produit par Statistic Belgium.
- Les données statistiques fournis par les partenaires du PCS et du RSPL.

L'analyse des rapports d'activités des partenaires du Relais Social du Pays de Liège et du Plan de Cohésion social est un autre moyen pour analyser l'évolution de la précarité et de l'exclusion sociale à Liège. Assistons-nous à une augmentation de la précarité ? Change-t-elle de forme ? Le profil des usagers évolue-t-il ? Est-ce que les services mis en place il y a plus d'une décennie sont toujours pertinents pour répondre aux problèmes ? Faut-il les renforcer ou en créer d'autres. Nous proposons d'analyser deux types de données : la fréquentation des services et le profil des usagers.

L'objectif de notre démarche est d'identifier des tendances structurelles qui se dégagent par une multitude de données qui vont dans le même sens. Il s'agit de rester très prudent au niveau de l'interprétation. Nous en savons trop peu sur la manière dont les données ont été récoltées. Au préalable nous pouvons faire les observations suivantes :

- La qualité des données récoltées s'améliore ;
- Nous commençons à avoir pour certains services des données sur une décennie ce qui permet de formuler des hypothèses sur les changements et leurs causes ;
- Les catégories et la méthode de récolte ont évolué aux cours des années ce qui explique des variations significatives des données mais permet aussi de mettre en lumière des phénomènes émergents.

2.2.1. L'insertion socioprofessionnelle

Revenus

Revenu médian net imposable par déclaration (euro(s))

ID:	année 1995	année 1996	année 1997	année 1998	année 1999	année 2000	année 2001	année 2002	année 2003
Liège	15 821	15 890	16 113	16 366	16 475	16 748	17 311	17 434	17 665
Wallonie	16 872	16 899	17 169	17 345	17 330	17 652	17 927	17 692	17 815

⁸ GRIPPA T., MARRISSAL P., MAY X., WERZ I. et LOOPMANS M., *Dynamiques des quartiers en difficulté dans les régions urbaines belges*, février 2015, SPP IS Politique des Grandes Villes.

année 2004	année 2005	année 2006	année 2007	année 2008	année 2009	année 2010	année 2011	année 2012	année 2013
15 293	15 141	15 296	15 781	16 373	16 866	16 792	17 310	18 049	18 399
16 671	17 041	17 508	17 948	18 764	19 265	19 477	20 265	21 214	21 715

Source(s): SPF économie - DG Statistique/Statistics Belgium (stat fiscales)

Au cours de la dernière décennie, on s'aperçoit que l'écart se creuse entre les revenus médians des liégeois et des wallons. Jusqu'en 2003, l'écart était relativement limité avec une différence de 1000 euros. En 2013, l'écart est de plus de 3000 euros.

La médiane écarte les revenus les plus faibles et les plus élevés, ce qui cache des différences importantes au sein de la population et selon les quartiers. En analysant les revenus médians de 2012 par quartier statistique nous observons des revenus entre 37.998 pour le Bois du Sart-Tilman et de 13.692 pour Droixhe.

Part des moins de 18 ans vivant dans un ménage sans revenus d'un travail (%) au 31/12

ID: 833100	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Liège	28,9	28,3	27,5	26,1	25,3	25,3	24,8	25,0	23,7	24,0
Wallonie	16,4	16,1	15,4	14,7	14,3	14,3	14,1	13,9	13,8	14,0

Source(s): BCSS

Même si la proportion des jeunes de - de 18 ans vivant dans un ménage sans revenus d'un travail tend à diminuer, elle reste très importante et largement supérieure à la moyenne wallonne. Un quart des jeunes liégeois vivent cette situation.

Part des 18-64 ans bénéficiaires d'un (E)RIS (%)

ID: 832100	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Liège	6,1	6,2	6,4	13,3	13,3	6,6	6,9	7,3	7,3	7,4	7,2
Wallonie	2,1	2,1	2,1	4,2	4,0	2,0	2,1	2,2	2,3	2,3	2,3

Source(s): SPF économie - DG Statistique/Statistics Belgium, SPP-IS

Le pourcentage de la population bénéficiant d'un Revenu d'Intégration Sociale est trois fois supérieur à la moyenne wallonne. Nous observons une légère augmentation des bénéficiaires. Les chiffres avancés sont des moyennes annuelles.

Part des 65 ans + bénéficiaires de la GRAPA ou du RG (%) au 01/01

ID: 833300	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Liège	7,0	7,0	6,9	6,8	7,0	7,3	7,8	8,0	8,4	8,5	8,9	9,8
Wallonie	4,7	4,6	4,4	4,3	4,3	4,5	4,8	4,8	5,0	5,0	5,2	5,6

Source(s): SPF économie - DG Statistique/Statistics Belgium, ONP

A Liège, la population de +65 ans vivant dans des conditions de pauvreté représente presque le double par rapport à la moyenne wallonne ! En 2003, la proportion était 48,9% supérieure à la moyenne wallonne. En 2014, elle est 75% supérieure à la moyenne wallonne.

Le profil des bénéficiaires du RIS au CPAS de Liège

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Femme	4838	5070	5122	4974	4926	5101	5270	5997
Homme	4772	5096	5168	5007	4980	5101	5309	6084
Personne cohabitant avec une ou plusieurs personnes	2.762	2.987	2.989	2.928	2.828	2.913	2.936	3.362
Personne isolée	5.209	5.475	5.397	5.235	5.124	5.249	5.506	6.221
Person.coh. avec famille à charge, et >=1 enf mineur non marié	2.338	2.491	2.599	2.554	2.616	2.684	2.783	3.340
00-17	133	104	112	98	84	89	106	108
18-24	2.887	3.019	2.929	2.795	2.657	2.768	2.953	3.289
25-44	4.165	4.495	4.565	4.486	4.552	4.702	4.916	5.807
45-64	2.634	2.709	2.870	2.762	2.764	2.802	2.802	3.139
65-	202	220	227	240	228	240	214	234
Belge	6.770	7.097	7.152	6.870	6.793	7.041	7.163	8.192
Etranger hors UE	2.363	2.450	2.418	2.336	2.339	2.395	2.586	3.016
Etranger UE	710	800	869	888	890	880	870	943
DIS	10012	10514	10612	10305	10209	10510	10896	12440
étudiants	1292	1237	1273	1201	1173	1201	1236	1390
femme	693	673	703	675	668	663	673	756
homme	599	564	570	526	505	538	563	634

Sources : Service Public Fédéral – Intégration sociale

La spécificité du public du CPAS de Liège est la suivante : une partie significative de jeunes et de personnes d'origine étrangère.

L'enquête Elise posera plusieurs questions qui permettront de mesurer la perception de la précarité par quartier (Exemple : Question 46 : arrivez-vous à joindre les deux bouts ?). Elle permettra d'affiner la perception de la précarité par les habitants.

Emploi

Taux de chômage BIT (15-64 ans) (%)

ID: 236400	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Liège	17,2	18,9	19,2	21,1	20,6	20,8	18,6	18,0	19,7	19,9	17,0	18,3	20,0
Wallonie	9,9	10,6	10,9	12,1	11,9	11,8	10,5	10,1	11,2	11,5	9,5	10,1	11,4

Source(s): Comptes de l'emploi wallon, SPF économie - DG Statistique/Statistics Belgium (EFT)

Les données sont des moyennes annuelles. Elles indiquent une relative stabilité du taux de chômage au cours de la dernière décennie.

Nombre de demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) (personne(s))

ID: 812400	Année 2006	année 2007	année 2008	année 2009	année 2010	année 2011	année 2012	année 2013	année 2014
Liège	25 097	23 501	22 230	22 705	22 488	22 276	22 605	22 843	22 989
Wallonie	274 395	258 407	243 871	252 353	252 571	244 963	248 080	252 982	254 086

Source(s): Forem, DG-Stat

En terme de chiffres absolus, nous observons une relative stabilité du nombre de demandeurs d'emploi.

Taux d'emploi administratif (15-64 ans) (%)

ID: 235301	moyenne annuelle 2008	moyenne annuelle 2009	moyenne annuelle 2010	moyenne annuelle 2011	moyenne annuelle 2012	moyenne annuelle 2013
Liège	48,3	47,8	47,5	47,6	47,2	46,8
Wallonie	57,0	56,6	56,7	56,9	56,9	56,6

Source(s): Comptes de l'emploi wallon, Steunpunt WSE

Le taux d'activité est en légère diminution au cours des dernières années.
L'enquête ELISE posera une question sur la perception de la sécurité d'emploi (Question 41).

Base de données demandeurs d'emploi à Liège (FOREM, 2014)

Le nombre de demandeurs d'emploi par quartier

La base de données 2014 du FOREM conforte l'idée que la pauvreté se concentre dans certains quartiers. Le nombre de demandeurs d'emploi est le plus important dans les zones de commissariat du Longdoz (2730), de Bressoux Droixhe (2314), Sainte-Marguerite (2159), Saint-Léonard (2138), Guillemins (1866) et Outre-Meuse (1573).

Maîtrise de la langue française

Une donnée qui nous semble particulièrement intéressante est celle relative à la maîtrise de la langue. Le nombre important de personnes avec un niveau 1 (connaissance élémentaire) et niveau 2 (connaissances moyennes) se trouve principalement dans les zones de commissariat de Bressoux/Droixhe (277+584) du Longdoz (175+621), de Sainte-Marguerite (209+478), de Saint-Léonard (210+482) et d'Outre-Meuse (100+328).

Education, formation

Les données statistiques relatives au niveau d'éducation de la population montrent que les liégeois sont comparables aux wallons : respectivement 4% et 3,8% n'ont pas de diplôme, 12% et 13% ont un certificat d'enseignement primaire et 23% et 20% un certificat d'enseignement secondaire inférieure. Il faut pourtant rester prudent car pour 13,2% de la population liégeoise le diplôme n'est pas été indiqué (19.800 personnes) contre seulement 8,8% pour la population wallonne.

Quand on distingue la population belge de la population étrangère, on constate que le niveau d'éducation de cette dernière est nettement inférieur : 6,8% n'ont pas de diplôme, contre 3% des belges et 20,4% ont seulement le certificat d'enseignement primaire, contre 11,4% des belges (CENSUS 2011).

Béatrice Ghaye et Bérénice Talbot⁹ proposent 5 indicateurs clés illustrant les défis liés à l'enseignement secondaire en Fédération Wallonie-Bruxelles : nombre d'élèves inscrits dans deux filières particulières (différencié et qualification), attractivité des établissements, deux indicateurs de retard et la sortie prématurée de l'enseignement.

L'abandon scolaire précoce est mesuré dans le cadre de la stratégie UE2020, par le pourcentage des jeunes entre 18 et 24 ans qui ont quitté l'école en n'ayant achevé que l'enseignement secondaire inférieur et qui, dans le mois qui précède leur interrogation dans le cadre de l'enquête sur les forces de travail, déclarent ne poursuivre ni études, ni formation. En 2013, 15% des jeunes quittent prématurément les systèmes d'enseignement et de formation. *20% des 18 à 24 ans ne suivent ni enseignement, ni formation et n'ont pas d'emploi (NEETS - Enquête sur les Forces de travail, 2013)*. L'analyse plus détaillée des statistiques montre que plus le niveau du dernier diplôme obtenu est élevé, plus le taux de chômage a tendance à être bas, et le taux d'emploi élevé (Mémento 2014, OEJAJ).

Les écoles de devoirs et les cours de Français Langue Etrangère sont saturés depuis des années et les moyens mis à disposition par les autorités locales et régionales devraient être renforcés.

Dispositifs d'insertion socio-professionnelle

Liège est la commune wallonne avec Charleroi qui concentre le plus de dispositifs d'insertion socioprofessionnelle sur son territoire. Pour s'en rendre compte, le site Internet du Bassin Emploi Formation qualifiante fournit une cartographie détaillée de l'offre de formation (<http://cartographie-bassinfeleliege.be/carte-dynamique.html?catid=70>).

Le CPAS de Liège a créé en son sein un parcours d'insertion vers l'emploi. Les personnes qui fréquentent dans un premier temps les Services d'Insertion Sociale (SIS)¹⁰, passent par le service de Dynamisation à Wandre et ensuite au Cap insertion pour un bilan d'orientation. S'il s'avère que le candidat est dans les bonnes dispositions pour accéder à l'emploi, on lui propose une pré-formation spécifique (balayeur de rue, technicien de surface ou agent d'accueil/employé d'administration) une mise à l'emploi sous contrat article 60. Plus de 500 personnes sont sous contrat et mise à disposition d'associations ou de services publics. 200 personnes bénéficient d'un contrat art. 61 (emploi dans une entreprise privée).

Nombre d'article 60 au CPAS de Liège par an

2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
177	233	284	306	373	448	468
2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
493	529	594	597	613	583	563

Sources : Service Public Fédéral – Intégration sociale

La Ville de Liège en partenariat avec le FOREM a mis en place trois maisons de l'emploi de quartier à Droixhe, Sainte-Marguerite et de Saint-Léonard. Ces sites permettent aux demandeurs d'emploi de faire toutes les démarches administratives FOREM, et apportent une information complète sur l'offre de formation et d'emploi ainsi qu'un accompagnement individualisé.

CALIF assure l'accompagnement et la formation des associations du secteur.

⁹ Working paper 15 de l'IWEPS de janvier 2014

¹⁰ Maison Carrefour à Bressoux, Maison de la Citoyenneté à Sainte-Marguerite et la Ferme de la vache

Pour les personnes d'origine étrangère et étrangère un manque de moyens pour les cours de français langue étrangère est observé sur le terrain.

Le comité de pilotage de la sous-commission ISP du PCS a décidé de mettre en place un groupe de travail sur les jeunes en difficulté.

Paradoxalement, la multitude des dispositifs de formation et d'insertion n'empêche pas de compter plus de 20.000 demandeurs d'emploi pour lesquels il faudrait développer une activité ou un emploi avec une plus-value pour la société.

2.2.2. Logement

Statut de l'occupant

Le statut de l'occupant (propriétaires/locataires) est un autre indicateur pour mesurer le risque de pauvreté. Il est quatre fois supérieur chez les locataires (SILC, 2014). En Wallonie 71% des ménages sont propriétaires contre 50% des liégeois.

Comparaison 1991-201-2011 : Nombre et pourcentage de propriétaires habitants pour la commune de Liège

Année	Nombre de logements	Nombre de logements occupés par leurs propriétaires	Propriétaires
1991	86.989	41336	48,85 %
2001	83.779	40934	48,85 %
2011	89.654	42647	51%

Source : INS/ Statictic Belgium

Nous observons une très grande stabilité du pourcentage de propriétaires au cours des deux dernières décennies.

Part des ménages vivant dans un logement public (%)

ID: 244200	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Liège	7,03	6,06	6,05	5,99	5,95	5,93	5,86
Wallonie	7,01	6,84	6,76	6,70	6,65	6,64	6,64

Source(s): Cytise (DEMO-UCL), SPF économie - DG Statistique/Statistics Belgium, SWL

Le pourcentage de logements publics à Liège se situe légèrement en dessous de la moyenne wallonne.

Au 1 avril 2015, 2313 personnes était candidat à un logement social à Liège !

Le coût du logement

L'observation de l'évolution des loyers et des prix de vente témoignent d'une augmentation importante du coût de la vie au cours des deux dernières décennies. La part du logement dans le budget des ménages devient de plus en plus importante.

Il n'y a pas d'enquête régulière en Belgique qui analyse l'évolution des loyers en Belgique. Le gouvernement wallon va créer des loyers de référence par région. Depuis 2004, le loyer a augmenté dans le parc privé de 20% (CEHD, Chiffres clés 2015).

Salubrité

Part des bâtiments érigés après 1981 (%)

ID: 244000	1992	1995	1998	2001	2002	2003	2005	2007	2008	2009	2011	2012	2013	2014	2015
Liège	2,5	3,1	3,8	4,4	4,6	4,8	5,1	5,5	5,7	5,8	6,2	6,5	6,6	6,7	6,9
Wallonie	7,0	8,9	10,9	12,9	13,5	14,0	14,9	15,9	16,4	16,9	17,9	18,3	18,8	19,2	19,5

Source(s): SPF Finances, SPF économie - DG Statistique/Statistics Belgium

Une des caractéristiques principales du parc immobilier liégeois est son ancienneté. Seulement 7% des bâtiments à Liège sont érigés après 1981 contre 19,5% en Wallonie. Les contrôles effectués par différents services de la Ville indiquent la mauvaise qualité d'une partie des immeubles des quartiers centraux et péricentraux. L'enquête salubrité logement en 2006 et 2007 avait montré que l'insalubrité était un problème particulièrement important dans ces quartiers. Même si l'enquête de 2012-2013 du CEHD montre une amélioration des indices de salubrités, elle montre que malgré une amélioration de la situation des locataires, les propriétaires bénéficient d'un niveau de salubrité plus élevé. La situation des familles nombreuses s'est dégradée. L'enquête de 2012-2013 n'a pas intégrée la localisation géographique comme indicateur.

La mobilité résidentielle importante peut nous dire différentes choses : la qualité de vie de l'habitat est insuffisante, « dès que ma situation s'améliore, je quitte le quartier », etc.

Un cercle vicieux à enrayer : subdivision, individualisation et précarisation accrues

A Liège, les maisons unifamiliales ont été subdivisées et les petits logements se sont multipliés dans les quartiers centraux et péricentraux où il y a trop de petits *logements de mauvaise qualité* à un prix indécemment élevé.

Comparaison 2001-1991 de la superficie du logement en m²

		Tableau 30.48 A LOGEMENTS PRIVES OCCUPES PAR SUPERFICIE						
COMMUNE ANCIENNE COMMUNE (OU PARTIE DE) SECTEUR STATISTIQUE	TOTAL	SUPERFICIE DU LOGEMENT EN M ²						PAS DE REPONSE A LA QUESTION
		MOINS DE 35 M ²	35 - 54	55 - 84	85 - 104	105 - 124	125 M ² ET PLUS	
1991								
LIEGE	83779	7761	6108	11716	9328	19123	13590	9684
2001								
LIEGE	86989	11502	18798	22506	14916	7342	4375	7550

Source : INS/Stabel, recensement 2001 et 1991

Le développement de ce processus est intimement lié au développement du pôle d'enseignement, deuxième secteur d'activités de la ville, après le commerce. Le nombre de petits logements a sensiblement augmenté aux cours des dernières décennies (7761 logements de – de 35m² en 1991 et 11.502 m² de 35m² en 2001).

Comme le souligne l'analyse globale de la situation du logement réalisée en 2012 dans le cadre du programme d'actions en matière de logement 2014-2016, le processus de morcellement et de division de maisons d'habitations unifamiliales s'est poursuivi. Plus de 9000 logements de moins de 28 m² sont répertoriés par les services communaux.

Indicateur mobilité résidentielle

On observe dans plusieurs quartiers la même tendance : la perte importante d'habitants dans certains secteurs est compensée par l'augmentation de la population dans d'autres. Ce qui pourrait indiquer un certain sentiment d'appartenance et, qu'en cas de déménagement, les gens cherchent à se reloger dans le même quartier.

L'exploitation des données population de la Ville de Liège pourrait permettre de faire ces analyses régulièrement. Pour le tableau de bord de la population liégeoise 2015 pourquoi ne pas étudier le solde migratoire entre 2010 et 2015 par quartier et par secteur Stabel.

Notre hypothèse est qu'il y a un lien entre la taille des ménages, la mobilité résidentielle et la qualité du logement.

Observons-nous une plus forte mobilité résidentielle dans les quartiers statistiques où se trouvent les petits logements de moindre qualité ? Ce lien a été observé à Saint-Léonard.

Encadré : l'exemple de Saint-Léonard

L'analyse des mouvements de la population à Saint-Léonard à partir des chiffres du service de la population de la Ville de Liège montre que **45% de la population y habite au maximum depuis 5 ans**. Les personnes résidant dans le quartier depuis + de 20 ans enregistrent un pourcentage de 22%. Un quart de la population est très stable tandis que presque la moitié de la population est une population instable ou de transit. Ce qui confirme la vocation du quartier Saint-Léonard comme lieu d'accueil des primo-arrivants (Libert, 2010).

L'enquête Sun confirme cette tendance. « En ce qui concerne la durée de séjour dans le quartier, on constate que 27% des habitants y vivent depuis plus de 20 ans, que 30% des habitants y vivent depuis 6 à 20 ans. Par contre, 43% des habitants y vivent depuis moins de 5 ans. Ce chiffre corrobore les estimations basées sur le registre de la population de 2010 selon lequel 45% de la population a changé sur la période 2005-2010. Cette observation renforce l'idée que le quartier St-Léonard reste un **quartier de transit** pour une part importante de la population (turnover important), qui s'y replie pour profiter de ses réseaux d'entraide, de son accessibilité et/ou son offre locative. » (Farad et Ruelle, 2012 : 18).

« Si l'on s'intéresse à présent aux raisons pour lesquelles les habitants de St-Léonard y sont installés, on constate que la principale raison est qu'ils ont des liens sociaux et affectifs dans et pour ce quartier (37,9%). Une part également significative de la population (25,4%) s'y est installée pour profiter de l'offre immobilière attractive et surtout accessible. Pour une bonne part de la population enfin (20,8%), le quartier a été choisi parce qu'il est particulièrement bien situé vis-à-vis d'une série de ressources et services urbains. » (Farad et Ruelle, 2012 : 19).

« Paradoxalement, on voit également que 17,5% des habitants interrogés ont l'intention de quitter le quartier dans l'année qui vient. Ce chiffre est assez élevé et confirme le turnover important de population au sein du quartier, déjà mentionné plus haut. Les raisons les plus souvent évoquées pour expliquer cette intention de quitter le quartier sont la **recherche d'un logement plus confortable (40,4%) et d'un cadre de vie plus agréable (21%)**.

Le résultat suivant est très interpellant également. Malgré le sentiment d'attachement au quartier, lorsqu'on demande aux habitants qui n'ont pas l'intention de quitter le quartier dans l'année s'ils le **quitteraient s'ils en avaient les moyens, 70,8%** répondent que oui. Une grande majorité de la population, bien qu'elle s'accommode et s'attache sentimentalement au quartier St-Léonard, reste donc captive du quartier. » (Farad et Ruelle, 2012 : 72-75).

Discrimination

Le baromètre de la diversité Logement 2014 édité par le Centre Interfédéral pour l'égalité des chances a permis l'identification de différents types de pratiques de discrimination. Les populations étrangères et d'origine étrangère et les allocataires sociaux sont les principales victimes de ces pratiques sur le marché locatif privé. Il semble opportun de mettre en place des campagnes de lutte contre les discriminations à destination des agences immobilières.

Dispositifs d'hébergement et de logement

A partir du Dispositif d'Urgence Sociale du CPAS et de l'UMPS du CHR, l'hébergement d'urgence peut être assuré en abri de nuit ou à l'hôtel. Le Relais logement gère 30 logements de transit qui permettent de répondre à une partie importante de la demande.

Les abris de nuit (du CPAS et de l'opération Thermos), les gestionnaires de logements de transit (Relais logement, Thais, ..) et l'AIS n'arrivent pas à répondre à la demande croissante de logements de qualité à un prix acceptable.

Les listes d'attente sont longues pour accéder au logement public à Liège (+ de 2500 pour un logement social, + de 500 pour un logement du Fonds du Logement de Wallonie).

La commune de Liège dispose d'une variété des services et de dispositifs en matière de logement¹¹. Les travaux de la sous-commission habitat du Plan de cohésion sociale de la Ville de Liège montrent que différents enjeux mériteraient une attention plus importante :

- la lutte contre l'insalubrité des petits logements ;
- la régulation des loyers ;
- la formation des travailleurs sociaux à l'accompagnement social dans le logement ;
- le manque de préparation et d'accompagnement de la sortie des institutions génératrice de mal logement ou de sans-abrisme ;
- la création en partenariat avec le privé et le public pour créer des logements innovants pour certains publics cibles (toxicomanes, sans-abri, personnes très âgées,...) ;
- Inadéquation entre l'offre et la demande. Vu la particularité de la taille des ménages à Liège, il faut beaucoup de logements pour des personnes seules et plus d'offre pour les familles nombreuses et recomposées. Une réflexion approfondie est d'ailleurs nécessaire pour encadrer les pratiques de co-logement qui se développent.

2.2.3. Santé et assuétudes

En matière de santé nous disposons de nombreuses données. D'abord, il y a ceux qui relèvent de l'INAMI et qui nous renseignent à la fois sur l'incapacité de travail, et l'invalidité par groupe de maladie, mais aussi sur les prestations médicales et l'utilisation des médicaments. Puis, il y a les données de l'Institut de santé publique qui réalise notamment une analyse biannuelle auprès de la population. Ces données nous livrent beaucoup d'informations, mais elles ne sont pas toujours disponibles à l'échelle communale, ce qui forcera l'extrapolation.

L'agence Inter-Mutualiste a créé un atlas en ligne (<http://atlas.aim-ima.be>) qui fournit des données à l'échelle communale et ceci même pour certaines données à l'échelle du secteur statistique.

¹¹ Voir Guide des services en matière de logement à Liège

Taux de mortalité précoce

Pourcentage de la mortalité prématurée chez les hommes et causes principales

ID: 244702	2003-2011	2004-2012
Liège	26,0% - <29,97% : Cancers, Appareil circulatoire, Suicides	28,6% - <33,1% : Cancers -- Appareil circulatoire - - Suicides
Wallonie	27,9% : Cancers, Appareil circulatoire, Suicides	27,9% : Cancers -- Appareil circulatoire -- Suicides

Source(s): SPF économie - DG Statistique/Statistics Belgium

Chez les hommes, le cancer, les problèmes cardio-vasculaires et le suicides sont des causes de mortalité prématurée chez les hommes significativement plus importants qu'en moyenne en Wallonie. Chez les femmes, les différences sont moins importantes.

Pourcentage de la mortalité prématurée chez les femmes et causes principales

ID: 244703	2003-2011	2004-2012
Liège	12,3% - <15,56% : Cancers, Appareil circulatoire, Suicides	14,1% - <17,5% : Cancers -- Appareil circulatoire - - Suicides
Wallonie	13,9% : Cancers, Appareil circulatoire, Appareil digestif	14,0% : Cancers -- Appareil circulatoire -- Appareil digestif

Source(s): SPF économie - DG Statistique/Statistics Belgium

On s'intéressera principalement aux phénomènes qui pourront faire l'objet d'une politique préventive ou de réduction de risque à l'échelle communale¹². La première cause de mortalité chez les femmes âgées entre 19 et 44 ans est la violence domestique¹³.

Parmi les phénomènes liés au mode vie on s'intéressera prioritairement à trois phénomènes : alimentation, assuétudes et la pratique sportive¹⁴. La journée d'études sur l'alimentation saine nous a permis de récolter une série de données sur les pratiques nutritionnelles des liégeois et des pistes pour des futures actions préventives.

L'enquête Elise posera une question sur l'auto-évaluation de l'état de santé en général des habitants (Question 43).

En partenariat avec l'observatoire des drogues, une analyse a été menée sur l'évolution de la problématique des assuétudes à Liège.

¹² Sources : IWEPS, INAMI – Nombre de cas de maladie terminés par groupe d'âge par an (412.922 en 2013), Effectif des invalides par an et par groupe de maladie (299.408 en 2013)

KCE INAMI ISP WIV La performance du système de santé belge rapport 2015, Enquête Santé publique de l'Institut de Santé publique, Observatoire wallon de la santé, Agence intermutualiste – données population.

¹³ <http://www.iweps.be/sites/default/files/stats-violences-femmes-final.pdf>

¹⁴ <https://his.wiv-isp.be/fr/SitePages/Rapports.aspx>

Dispositifs en matière de santé et d'assuétudes

Accueil de jour :

Fréquentation des services

L'analyse de la fréquentation des principaux lieux d'accueil de jour nous semble une première manière pertinente d'interroger l'évolution de la grande précarité sur le territoire communal et la santé des plus précarisés.

Nous disposons de données de 2009 à 2015. L'abri de jour enregistre une augmentation de 39%, le nombre de repas distribués par les Restos du Cœur a doublé, et la fréquentation de l'accueil Botanique et de la Fontaine enregistrent une augmentation progressive de leurs usagers.

Tableau : accueil de jour nombre de visites par an¹⁵

Nombre de visites	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Abri de jour Liège	11088	13050	10 576	13.345	13.657	16.989	15.458
CLSS Accueil Botanique	16640	14083	15 938	15.042	17.311	19.270	25.485
La Fontaine	9011	9500	9 473	9.710	9.284	10.443	10.126
Resto du Cœur	30165	31399	37960	50.418	60.809	60.013	59.093

La tendance générale est une augmentation de la fréquentation des services d'accueil de jour durant la dernière décennie. Le seuil de saturation atteint oblige plusieurs services à mettre en place des règles de fonctionnement qui limitent l'accès.

Le profil des usagers

Les données relatives au profil confirment une précarisation accrue des usagers depuis 2012. Si la variable âge et sexe n'évoluent pas fondamentalement, d'autres variables sont plus parlantes. Augmentation du nombre de personnes isolées (+ de 90%), sans ressources (entre 27 et 63% selon les services) et/ou originaires hors de l'Union européenne. En 2014, 40% des usagers proviennent hors UE dans la majorité des services d'accueil de jour.

Cette évolution de l'augmentation d'usagers « sans ressources » est à analyser en profondeur, mais pourrait indiquer une diminution de l'accès aux droits et une augmentation de personnes en dehors du système de protection sociale. Les services en charge de la distribution des colis alimentaires observent aussi une augmentation importante de la demande¹⁶.

Des volontaires vieillissants

Plusieurs associations qui viennent en aide aux sans-abris ou aux personnes précarisés peuvent fonctionner grâce à l'engagement de volontaires¹⁷. Or, leur renouvellement pose problème. Une collaboration est à mettre en place avec la Province de Liège.

¹⁵ Avant 2009 les données ne sont pas comparables et probant.

¹⁶ 59.461 personnes aidées en 1994 et 130.030 aidées en 2014 (Source : Fédération belge de banques alimentaires)

¹⁷ L'Abri de Jour de Liège, la Croix Rouge, Saint-Vincent de Paul, Services sociaux liégeois, Opération Thermos, Resto du Cœur de Liège

L'Urgence sociale (DUS-CPAS et UMPS-CHR)

L'analyse de la fréquentation et du profil des usagers des deux dispositifs d'urgence nous apporte un autre éclairage relatif à l'évolution de la précarité.

Dispositif d'Urgence sociale du CPAS de Liège

La modification régulière des catégories utilisées pour établir les statistiques rend l'analyse difficile du profil des usagers dans la durée.

Nombre de dossiers	2003	2004	2005	2006	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nouveaux dossiers	766	773	975	593	784	800	777	908	798	859	1096	976
Anciens dossiers									421	353	484	552
TOTAL									1219	1212	1580	1528

Le profil des usagers

La majorité des usagers sont des hommes (2/3). Les statistiques relatives à l'âge des usagers ne montrent aucune évolution significative au cours des 10 dernières années. On observe une augmentation du pourcentage de personnes isolées (90% du public). Les personnes qui s'adressent au service se trouvent en grande précarité : 30% sans ressources, 25% sont bénéficiaires du CPAS, 12% bénéficient d'allocations de chômage et 10% sont en congé de maladie ou invalidité.

Problèmes rencontrés

Les problèmes d'hébergement et de logement ont littéralement explosés suite à un affinement du mode d'encodage en 2014. Les problèmes administratifs et financiers comme les problèmes de santé constituent les autres problèmes les plus récurrents rencontrés par les usagers.

Tableau : problèmes rencontrés au Dispositif d'Urgence Sociale du CPAS de Liège

	2014	2013	2012	2011	2010	2006	2005
Hébergement	1552	895	422	476	418		
Financiers	1262	839	436	476	376	174	496
Administratif	1174	803	354	384	329	154	341
Logement	1027	240	322	288	259	331	591
Santé	608	173		64+127		117	112
SDF	432	351	206	207	151	87	177
Assuétude(s)	418	209	50	140		26	
Matériel/alimentaire	417	327					
« Conflit » (Couple/parents-enfants)	272	108	137	175	117	102	
Sortie prison	177	75		27		20	
Séjour	123	92		59	96	53	148
Victime maltraitance	80	75		94		55	94
Personne âgée	73						
Divers	59			154		105	85
Exclusion institution	40						
Enfant en danger	26					5	
Emploi/formation	24						

Solutions apportées

Les réponses apportées par le service se situent principalement au niveau administratif (accès aux droits), en matière d'accompagnement psychosociale et d'hébergement.

UMPS-CHR

En %		2005	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Contacts patients				7519	7530	7564	6806	7189	7029
Sexe	Femme	48	47	50	50	52	51		52
Composition familiale	Isolé		41			51	52	39	35
	Famille							51	51
	SDF		11					5	7
	Institutions		2,3					5	
Statut socio-économique	Revenu de remplacement		70	75	75		82	79	75
Mode admission	Spontané	38		80	70	62	54	40	34
	Services partenaires /médecin généraliste				20	10		32	32
	Suivi de crise post passage aux urgences					21	21	21	25
	Police/parquet	16		9	10	7	9	7	9
Motif admission¹⁸	Toxicomanie/ alcool	31		28	26	29	36	38	36
	Troubles de l'adaptation et personnalité		23	16	16		18	26	22
	Troubles de l'humeur (dépression/anxiété)	30	30	23	25	47	21,5	24	30
	Troubles psychotiques	18	23	14	14	15	13	12	12
Orientation	ambulatoire	10	12	82	79	35	42	43	39
	Suivi de crise		78			44	37,5	39	35
	hospitalisation			18	21	21	20	18	16
	Équipe mobile								9

On observe une très grande stabilité au niveau de la fréquentation et du profil des usagers de l'UMPS. La grande précarité est une des caractéristiques des usagers. L'augmentation du mode d'admission via des partenaires indique un renforcement du travail en réseau. La toxicomanie/l'alcool et les troubles de l'humeur constituent les motifs d'admission principaux.

¹⁸ Différence entre diagnostic d'admission et de sortie : 2007-2009 diagnostic « sortie » 80% des patients ont un problème d'assuétude.

Relais santé et le Service d'Accueil de demandeurs d'Asile (SADA)

Les données relatives au Relais Santé et au SADA sont analysées ensemble parce que ces deux dispositifs partagent un même public : les personnes en séjour précaire.

Le Relais Santé

Nombre de personnes différentes	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Demandeurs d'asile	221	480	313	682	1193	1710	2071	1248	1082	542
Illégaux	1368	1385	1653	1564	1620	1439	1413	2636	2545	1592
Autochtones	749	884	1176	1166	1139	889	707	624	386	364
Total	2338	2749	3142	3412	3952	4038	4191	4508	4013	2579

Plus 75% des bénéficiaires du service sont des personnes d'origine étrangère en séjour précaire. La proportion des autochtones qui fréquentent le service est en diminution constante.

Nombre de visites	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Demandeurs d'asile	996	958	1191	2774	5144	8917	10033	4544	3125
Illégaux	8390	7632	7388	8044	7704	6515	7951	13042	17584
Autochtones	1244	1060	1743	2341	2004	1136	1085	824	542
Total	10630	9650	10322	13159	14852	16568	19069	18410	21251

La charge de travail a fortement augmenté. Le nombre de visites a doublé en une décennie.

SADA

Dossiers actifs	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Aide médicale urgente	480	509	525	336	221	360	289	610	706	XXX
Demandes d'aide sociale (ASF)	314	641	780	887	782	1156	833	426	268	XXX

La tendance générale est une augmentation des dossiers « d'aide médicale urgente » au détriment des demandes d'aide sociale.

Propositions d'aide sociale, refus et révision	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
	3891	4508	6714	6690	7281	10356	11717	9305	4984	XXX

Sur base des données de fréquentation des différents services spécialisés en matière d'accueil de personnes en séjour précaire à Liège, on peut estimer que plus de 2.000 personnes avec des statuts variables sont présents sur le territoire communal (demandeurs d'asile, sans papiers,..). Il existe de très fortes fluctuations dans la situation administrative des personnes cherchant une protection en Belgique. Avec le durcissement des politiques migratoires et d'asile des dix dernières années, la cohorte des personnes résidant sans titre de séjour valable en Belgique (sans-papiers) a recommencé à augmenter depuis la dernière vague de régularisation en 2009. Comme l'ont documenté différents chercheurs depuis le début du 21^{ème} siècle, cette population vit dans une grande précarité.

Bien que l'asile soit un phénomène important à l'échelle de la ville, ce sont bien les migrations internationales —à savoir l'installation d'étrangers sur le territoire pour d'autres motifs que la recherche d'une protection (ex. travail, étude, mariage...) — qui constitue l'essentiel des entrées sur le territoire de la ville.

3. Le développement social des quartiers

Le développement social territorial (DTS) est une méthode d'intervention préconisée par des auteurs comme Jean-François Bernoux (2005) qui le définit comme « *un processus de production sociale qui se construit avec le plus grand nombre d'acteurs d'un même territoire, sur une stratégie de définition négociée d'un projet d'amélioration et de promotion sociale durable* ». Le DTS est une nouvelle vision du travail social basée sur, une approche globale territoriale qui s'oppose à une approche par public cible, une approche multiacteurs (mutualisation/partenariat/vision partagée) qui s'oppose à une approche ségmentée et spécialisée, une approche participative qui s'oppose à une logique distributive et descendante, et une approche dynamique, qui s'oppose à une approche cloisonnée. Le DTS nécessite le passage d'une logique de mission à une logique de projet.

Ce concept vient de la politique de la ville qui s'est historiquement concentrée sur les « quartiers en difficulté » avec comme objectif d'améliorer le cadre de vie (logement, équipement, aménagement de l'espace public) et la situation sociale des habitants.

Comment mesurer ou évaluer l'état d'avancement de ce projet d'amélioration et de promotion sociale durable du quartier ? Deux concepts clés permettent de mesurer la qualité de développement social du quartier : la confiance et la participation. Dans le cadre des Plans de Cohésion sociale en Wallonie, on avance les concepts de « solidarité » et de « co-responsabilité » pour affirmer cette volonté de faire société.

Le développement social des quartiers se mesure par différents indicateurs objectifs et subjectifs. La proposition de Chan est intéressante parce qu'elle s'intéresse aux relations entre les habitants, mais aussi entre les habitants et les autorités politiques et administratives. Chan et Al. (2006) proposent une définition opérationnelle du concept : « *La cohésion sociale est l'état des interactions verticales et horizontales entre les membres d'une société caractérisé par une série d'attitudes et normes comme la confiance, le sentiment d'appartenance, la volonté de participer et d'aider ainsi que ses manifestations par des actes* » (Chan et Al., 2006: 290).

Les quatre dimensions de la cohésion sociale selon Chan et al. (2006)

	La composante subjective (l'état d'esprit des gens)	La composante objective (leurs comportements)
La dimension horizontale (La cohésion au sein des quartiers)	La confiance dans les gens La volonté de coopérer, le sentiment d'appartenance	La participation sociale Le volontariat La présence ou l'existence de clivages ou d'alliance entre groupes sociaux
La dimension verticale (La cohésion entre l'Etat et le citoyen)	La confiance dans les personnalités publiques, la confiance dans les institutions publiques	La participation politique

3.1. Confiance et participation au sein des quartiers

La *dimension horizontale* concerne les rapports entre les différents membres d'une société. Elle se mesure au niveau objectif par la participation sociale et le dynamisme de la société civile, l'importance du volontariat et des dons. Au niveau subjectif, elle se traduit par une confiance générale dans les citoyens, une volonté de coopérer et d'aider les autres, y compris les « autres » groupes sociaux, et un sens d'appartenance ou d'identité.

La politique de cohésion sociale ne doit pas se limiter à la lutte contre la pauvreté, mais elle doit participer à la refondation des liens de solidarité au niveau local. Le quartier est probablement un des lieux le plus propice pour cela (Ruelle, Stangherlin, Teller, 2014). Dans le contexte sociétal actuel, nous observons un clivage grandissant entre la « gauche » et « la

droite », entre ceux qui prône la « solidarité » et ceux qui prône le « chacun pour soi » (Dubet, 2014 ; Sennet, 2014). La mission de la Ville de Liège est de veiller à ce que ces clivages ne s'accroissent pas, que par une bonne mixité sociale et la multiplication des lieux de rencontre le dialogue et l'échange entre classes sociales soient maintenus. Il y a une interdépendance forte entre la confiance et les relations sociales que les personnes entretiennent. En favorisant la création de « liens faibles » entre les habitants, on renforce la confiance et vice-versa. Différents indicateurs objectifs et subjectifs sont proposés ci-dessous pour mesurer les relations entre habitants au sein des quartiers. Différents indicateurs sont à utiliser en fonction des spécificités de chaque quartier pour mesurer les dimensions objectives et subjectives du développement social. Vu l'incertitude relative à une délimitation commune des quartiers à la Ville de Liège, l'analyse se base principalement sur l'échelle du secteur statistique qui divise la commune en 183 zones. Cette lecture donne une analyse plus fine de la localisation de certains enjeux. Le quartier sera précisé si cela s'avère nécessaire et possible.

Les indicateurs qui ont potentiellement un impact négatif sur le développement social des quartiers

Nous faisons l'hypothèse que certaines caractéristiques objectives de la population vont avoir un impact sur le développement social du quartier :

- la concentration importante de personnes isolées et personnes précarisées ;
- l'inadéquation entre l'offre de services et la demande de la population.¹⁹

L'hypothèse sous-jacente à ce raisonnement est de dire que « l'égalité des chances » et plus de « mixité sociale » sont meilleures pour tous. L'accès aux droits fondamentaux doit permettre à tout le monde de participer à la société.

Les indicateurs qui permettent d'identifier l'isolement de la population :

La taille de ménages

Les données CENSUS de 2011 montre que 54% des ménages sont constitués d'une personne isolée. Il faut analyser si le pourcentage des isolés augmente au cours des deux dernières décennies. Les ménages constitués de 2 personnes représentent 24% des ménages, ceux de 3 à 5 personnes 20 % et les ménages de 6 personnes et + 1,8%.

L'analyse à l'échelle des quartiers statistiques montre que les isolés sont principalement surreprésentés dans deux quartiers : *le Centre et Outre-Meuse*.

Part des ménages monoparentaux (femmes) (%) au 01/01

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Liège	9,8	9,9	10,0	10,1	9,9	9,9	9,9	9,9	9,8	9,6
Wallonie	9,6	9,8	9,9	10,0	9,9	9,8	9,8	9,8	9,8	9,7

Source(s): Registre national, Cytise (DEMO-UCL), SPF économie - DG Statistique/Statistics Belgium

La particularité de la commune de Liège est que le pourcentage de famille « nucléaires » (papa, maman, enfants) est assez faible. Les ménages de 4 personnes et + constituent que 12,4% des ménages à Liège (Tableau de la population liégeoise, 2013).

Les familles constituées d'une mère isolée représentent 23% des ménages à Liège (Stabel, Census 2011, Types de noyaux). L'analyse à l'échelle du secteur statistique montre que ces familles sont réparties, d'une façon relativement homogène, sur la totalité du territoire avec

¹⁹ Réfléchir à la création d'indicateurs comme à Rotterdam

une surreprésentation dans certains quartiers (Saint-Léonard, Outre-Meuse, Vennes, Amercoeur, Droixhe).

L'inadéquation entre l'offre de services et la demande de la population.²⁰

Il serait intéressant de développer un indicateur qui permettra d'objectiver l'équipement des différents quartiers (espaces publics verts, plaines de jeux et de sport, équipements communautaires). La délimitation commune des quartiers constitue un préalable.

La Ville de Rotterdam a créé des indicateurs objectifs relatifs à l'aménagement, l'équipement et la disponibilité des services et commerces, et des indicateurs subjectifs pour mesurer la perception de ceux-ci²¹.

Les indicateurs qui permettent d'identifier un problème du cadre de vie (habitat, espace public, sécurité)

Six questions de l'enquête Elise permettront de mieux comprendre la perception du quartier par les habitants. Selon vous, quels sont les bons côtés de votre quartier ? (maximum 3 éléments, par ordre de préférence) Selon vous, quels sont les mauvais côtés de votre quartier ? (maximum 3 éléments, par ordre de préférence) Selon vous, votre quartier est-il ? Propre, verdoyant, sûr, convivial. Durant les deux dernières années, pendant la journée, vous est-il arrivé d'éviter certains lieux de votre quartier parce que vous ne les trouviez pas sûrs ? Durant les deux dernières années, vous est-il arrivé, lorsqu'il fait noir, d'éviter certains lieux de votre quartier que vous fréquentez ou que vous osez fréquenter pendant la journée ? (Cochez une seule case) (Question 4, 5, 6, 18 19, Elise 2).

Les indicateurs qui permettent de mesurer la qualité des relations entre habitants

Les indicateurs qui permettent de mesurer la perception des relations entre les habitants

Le seul outil dont la Ville de Liège dispose pour mesurer la nature et la qualité des interactions entre les habitants est l'enquête Elise qui devrait être réalisée en octobre 2016 avec un échantillon représentatif par quartier.

Trois questions abordent cette problématique : Comment jugez-vous en général vos relations avec vos voisins, directs ou indirects ? Comment évaluez-vous actuellement votre vie sociale, au contact des autres, en général ? En cas de problème, pouvez-vous compter facilement sur le soutien d'un(e) ami(e), ou d'un membre de votre famille) ? (Questions 8, 43 et 47, Elise 2). Les organes de concertation (comités de quartiers, coordinations associatives, concertations cadre de vie,...), la présence sur le terrain des services de la Ville, et la possibilité pour le citoyen d'interpeller directement le politique ou l'administration permettent à la Ville de Liège d'assurer un monitoring continu de la vie des quartiers.

Les indicateurs qui permettent de mesurer la participation des habitants dans la vie locale

Nous ne disposons pas d'outil pour mesurer la participation des habitants à la vie locale. Il serait intéressant de s'inspirer du questionnaire utilisé par l'IWEPS pour la réalisation du Baromètre social de la Wallonie.

Faire un cadastre des actions ou initiatives par quartier où les citoyens peuvent participer est une autre idée à creuser.

²⁰ Réfléchir à la création d'indicateurs comme à Rotterdam

²¹ Voir note Stangherlin, Wijkprofiel de Rotterdam.

3.2. Les rapports entre les autorités communales et les habitants

La *dimension verticale* concerne le rapport entre le citoyen et les autorités politiques. Elle se traduit au niveau objectif par la participation politique (membres de partis politiques, nombre de votants, de volontaires dans des associations,...) et au niveau subjectif par la confiance dans les personnalités et institutions politiques et publiques.

La Ville de Liège a mis en place un ensemble de dispositifs pour assurer la communication et le dialogue avec la population liégeoise à l'échelle des quartiers :

- communication du Collège communal et des échevinats ;
- le projet de Ville ;
- soutien aux comités de quartiers ;
- organisation de commissions consultatives ;
- les coordinations de quartier ;
- la politique de proximité.

L'objectif de cette section est d'apporter une première analyse de ces dispositifs.

La diversité de ces dispositifs permet au citoyen d'avoir un dialogue avec ses représentants politiques, même s'il faut reconnaître que les rapports de pouvoir restent très asymétriques. Pour reprendre l'échelle d'Arnstein, on se situe plutôt du côté de la consultation symbolique ou de l'information que du côté de la « co-responsabilité » ou « auto-gestion ».

Le travail des *comités de quartier* est encadré par une nouvelle charte. La méthodologie utilisée pour l'échange entre le Collège communal et les citoyens (droit de réponse des échevins invités sur base de questions communiquées préalablement) fonctionne bien. Il serait intéressant de maintenir une équipe « boutique urbaine » pour accompagner ces comités et stimuler leur mise en place dans les zones non couvertes. Le financement des comités est utile et permet l'impulsion d'activités de proximité.

Les *coordinations de quartier* assurent le dialogue et la concertation entre les services communaux et le réseau associatif local. Le financement d'activités conjointes est assuré par les projets de quartier de la proximité.

La réorganisation de la politique de quartier de la Ville, appelée « *politique de la proximité* » apporte une plus-value à plusieurs niveaux. Désormais, la totalité du territoire est couverte. Une nouvelle fonction, « le manager de quartier » est née. Le cadre est créé pour développer une nouvelle dynamique, mais « la gouvernance » du dispositif est à revoir.

Il faut clarifier le pilotage politique. La ville a besoin d'un service de proximité, comme elle a besoin des services de la jeunesse, des sports, des maisons intergénérationnelles et affaires interculturelles. Et ses services ne doivent pas être confondus. La proximité devrait à l'avenir dépendre d'un échevin et du bourgmestre. Dans chacune des 10 zones, un manager et son adjoint devraient assurer la mise en œuvre des 5 fonctions initialement définies par le manager²².

Les missions de communication, de concertation, de coordination permettant le développement d'une culture de la co-construction et de la co-responsabilité doivent être distinguées des politiques sectorielles (sport, jeunesse, intergénérationnelle).

La participation de la Ville de Liège au projet Interreg N-Power de 2017 à 2019 permettra d'assurer la formation continue des agents de proximité et de tester des nouvelles pratiques dans le cadre de projets pilote.

L'élargissement du comité de pilotage à la police, au CPAS et aux coordinations de quartier permettrait aussi d'avoir une plus grande cohérence et pertinence des actions.

²² Coordination des équipes de la Ville de la zone, diagnostic social partagé, élaboration et mise en œuvre de projets de quartiers partagés, participation aux organes de concertation, communication entre la Ville et les habitants.

La généralisation des concertations cadre de vie, de marches exploratoires et la réalisation de la seconde Enquête liégeoise de Sécurité (ELISE) sous le pilotage du Plan de prévention témoignent d'une écoute accrue des préoccupations des citoyens. Plusieurs questions de l'enquête permettront par ailleurs de mieux comprendre la perception de la Police et du Plan de prévention²³.

Pour permettre un financement d'initiatives citoyennes dans les quartiers, il serait intéressant de faire un appel à projets qui financerait des projets qui ont un impact sur la cohésion sociale des quartiers.

Liège est une ville avec une société civile dynamique : « Ceinture alimentaire liégeoise », « Dynamo Coop », « Vin de Liège », « Plate-forme de coordination de quartiers », « Les incroyables comestibles », « Relab », un réseau d'artistes et de créateurs, d'éducation permanente, des potagers communautaires,....

Des initiatives citoyennes s'organisent sans attendre les pouvoirs publics. La Ville de Liège doit faciliter leur développement...

Le développement d'une culture de la co-responsabilité doit être renforcée.

²³ Dans le cadre de votre dernier contact, quelle est votre appréciation de la Police locale ? (Question 27 : 6 cas de figure avec une échelle de satisfaction)

Evaluation de la présence de la police dans votre quartier (Question 30)

Confiance à l'égard de la police (Question 32)

Contact et évaluation des services du Plan de prévention (Question 33 et 34)

4. La transversalité de l'action sociale

Le cloisonnement sectoriel et la spécialisation grandissante des services ont conduit durant les années 90 à multiplier les dispositifs de concertation et de coordination.

4.1. L'adoption de la délimitation commune des quartiers

Un groupe de travail interdépartemental vient de réaliser un inventaire des découpages de la Ville de Liège. Il propose une nouvelle délimitation des quartiers commune. L'adoption de cette délimitation permettra de réaliser des diagnostics sur un dénominateur commun, de renforcer la coopération entre les services de la Ville et d'améliorer la visibilité du service public pour la population.

4.2. La création d'un observatoire urbain en partenariat avec l'ULg

Plusieurs départements de l'administration (Urbanisme, Affaires économiques, Plan de prévention) ou institutions partenaires (ULg, Relais social du Pays de Liège, FOREM,...) réalisent des diagnostics. Leur travail n'est pas concerté ou coordonné.

De nombreuses politiques publiques demandent aux institutions et dispositifs au préalable de la mise en place des plans d'actions la réalisation d'un diagnostic partagé (Espaces de lectures publics, centres culturels, Plan de Cohésion sociale, Plan stratégique de Sécurité et de Prévention, Rénovation urbain, Plan zonal de Sécurité, Plan d'action communal en matière de logement,...).

De nombreux observatoires sont financés par les autorités fédérales et régionales (IWEPS,...). L'exploitation de leurs données doit être facilitée.

La création d'un partenariat avec l'ULg pour créer un observatoire urbain.

4.3. L'architecture de la politique sociale de la Ville de Liège

La transversalité de l'action sociale est freinée à Liège par une co-présence d'une multitude de structures qui poursuivent des missions similaires, ce qui nécessite un besoin accru de coordination et un risque de perte d'efficacité :

- Le Relais Social du Pays de Liège ;
- Le CPAS de Liège ;
- Le Plan de prévention des insécurités urbaines et de cohésion sociale ;
- Le Département de services sociaux, de la proximité et de la petite enfance.

Ces structures devraient se réunir régulièrement pour définir des objectifs et plans d'actions communs en vue de la création d'un axe fort de l'action sociale dans le futur projet de Ville.

4.4. La réorganisation des organes de concertation

L'inventaire des différents organes de concertation et de coordination mis en place en matière de prévention, de sécurité et de cohésion sociale poursuit plusieurs objectifs.

Le premier est de disposer d'une vue d'ensemble des organes existants. Le tableau à compléter permet d'intégrer une série d'informations : le pilotage, l'objectif du groupe, sa composition, les missions spécifiques des membres, l'échelle d'intervention (supracommunal, communal, quartier), la fréquence des réunions. Cet inventaire permet dans un second temps,

de vérifier la cohérence et la pertinence des organes et d'étudier éventuellement une rationalisation des organes. Un autre objectif de vérifier la couverture de l'ensemble des « thématiques » et « zones ». Le tableau doit permettre par ailleurs de « visibiliser » le travail de concertation et de coordination mené sur le territoire de la commune.

La multiplication des organes de concertation, commissions d'accompagnement, comités de pilotage, coordinations, groupes de travail, avec des compositions similaires nous incite à apporter une réflexion par rapport à leur rationalisation.

Au-delà des concertations intersectorielles qui doivent être maintenues comme le comité de pilotage du RSPL, la commission d'accompagnement du PCS et le GT SMTP, il est pertinent d'organiser des concertations par « phénomène » ou « thématique » avec comme pilotes les institutions qui sont les plus légitimes parce qu'elles ont le plus de leviers et compétences en la matière. Il faut développer une arborescence identique avec une commission d'accompagnement ou de pilotage centrale, et des comités d'accompagnement spécifiques par projet qui font rapport à la commission d'accompagnement.

Emploi, formation, insertion socioprofessionnelle : FOREM, CPAS, CALIF, Ville de Liège

Objectif : plus forte implication de la Ville de Liège dans l'impulsion de politique de création d'emploi et clarification d'objectifs opérationnels à l'échelle communal (jeunes, économie sociale locale durable...)

Logement et hébergement : CPAS, Ville de Liège, RSPL

Objectif : renforcer concertation des structures du RSPL et de la sous-commission habitat

Développement social des quartiers : Ville de Liège (Comité de pilotage proximité), Police et plateforme des coordinations de quartiers

Objectif : renforcer concertation entre la Ville de Liège, les associations, habitants et Police

Sécurité et prévention : Ville de Liège (Cabinet du bourgmestre et Plan de Prévention) et Police de Liège

Objectif : détermination d'objectifs et plans d'actions conjoints entre plan de prévention et Police

Urgence sociale et Accueil de jour

Objectif : préparer la mise en place du CASS

Accueil et intégration des personnes d'origine étrangère : CRIPEL, CPAS et Ville de Liège

Objectif : renforcer partenariat CRIPEL, SADA, Ville et associations

Santé

Constat : L'hypermécialisation des organes de concertation (Santé Mentale, toxicomanie, grande précarité, prévention,...) à des échelles territoriales variables nous empêche d'avoir une vue d'ensemble et des objectifs opérationnels à l'échelle communale.

6. Bibliographie sélective

Anthony B. Atkinson, *Inégalités*, Seuil, 2016.

Jean-François Bernoux, *Mettre en œuvre le développement social territorial. Méthodologie, outils, pratiques*. Dunod, 2005.

Paul Bernard et Julie Castongay, Focus - La cohésion sociale : de l'état social à l'état d'investissement social, *Informations sociales*, 2010/1, 157, pp. 44-47.

Marie-Aline Bloch et Léonie Hénaut, *Coordination et parcours. La dynamique du monde sanitaire, social et médico-social*, Dunod, 2014, p. 269-283.

Cauquil Guy, *Conduire et évaluer les politiques sociales territorialisées*, Dunod, 2004.

Chan Joseph, To Ho-Pong and Chan Elaine, Reconsidering social cohesion : developing a definition and analytical framework for empirical research, *Social Indicators Research*, 2006, 75, p. 273-302.

Michel Forsé et Maxime Parodi, Une théorie de la cohésion sociale, *The Tocqueville Review/La Revue Tocqueville*, Vol.XXX, n°2 - 2009.

Jacques Donzelot, *Les politiques de cohésion*, La documentation française, 2008.

François Dubet, *La préférence pour l'inégalité. Comprendre la crise des solidarités*, Seuil, Collection « La République des Idées », 2014.

Centre d'études sociologiques des Facultés universitaires de Saint-Louis, *Etat des lieux et évolutions des métiers urbains*, recherche réalisée pour le SPP Intégration sociale, Service politique des grandes villes, février 2011.

Jihad Farah, Christine Ruelle, *Rapport de l'enquête sur le quartier Saint-Léonard. Qualité de vie à Saint-Léonard. Cohésion sociale, pratiques et images du quartier*, LEMA - Université de Liège, Décembre 2012.

Mejed Hamzaoui, *Le travail social territorialisé*, Les éditions de l'Université de Bruxelles, 2002.

Valérie Löchen, *Comprendre les politiques sociales*, Dunod, 2013.

Giuseppe Pagano (sous la direction), *CPAS au cœur des défis sociétaux*, Vanden Broele, 2013, p.13-20 et p.229-247.

Serge Paugam (sous dir.), *Repenser la solidarité*, L'apport des sciences sociales, PUF, 2007.

Thomas Piketty, *Le capital au 21 ème siècle*, Seuil.

Christine Ruelle, Gregor Stangherlin et Jacques Teller, « Nouveaux modes d'action publique en faveur de la transition des quartiers urbains vers un développement durable », in : Les actes du colloque inter-disciplinaire sur le développement durable à Namur, 31 janvier et 1 février 2013.

Travailler en réseau. Méthodes et pratiques en intervention sociale, Dunod, 2015.

Richard Sennet, *Ensemble. Pour une éthique de la coopération*, Albin Michel, 2014.

Joseph E. Stiglitz, *La grande fracture. Les sociétés inégalitaires et ce que nous pouvons faire pour les changer*, Les Liens qui libèrent, 2015.

Wilkinson Richard et Pickett Kate, *Pourquoi l'égalité est meilleure pour tous*, 2013.